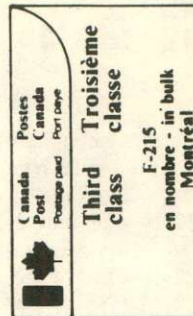




# nouvelles csn

numéro 68

semaine du 12 au 18 février 1980



le 8 mars

## TOUTES ENSEMBLES

Tel est le thème, cette année, de la journée internationale des femmes, au Québec. Thème réel puisque les discussions tourneront, lors des douze heures de fête à Montréal, sur l'unification des groupes de femmes. La veille, le **vendredi, 7 mars, à 19 h 30**, il y aura manifestation sur la Plaza Saint-Hubert, avec départ au métro Rosemont. Le **samedi, 8 mars, de midi à minuit**, environnement total au pavillon Judith-Jasmin de l'université du Québec à Montréal : cinéma, vidéo, expositions d'art, débats, foire du livre, kiosques de groupes de femmes, soirée dansante. Une garderie sera disponible sur place.

\*\*\*

**SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL** — Le Conseil confédéral a décidé, à la suite d'un long débat, d'envoyer des représentants à la Commission de santé et de sécurité au travail formée en vertu de la loi 17. Par ailleurs, le président de la Fédération des affaires sociales, Donatien Corriveau, a présenté un avis de motion visant à réouvrir le débat quant à la participation de représentants d'organismes de la CSN aux associations sectorielles de sécurité-santé. En mai 1979, le Conseil confédéral avait décidé de ne pas envoyer de représentants à ces associations sectorielles.

\*\*\*

## DERNIÈRE HEURE : ENTENTE DE PRINCIPES DANS LE SOUTIEN SCOLAIRE CSN



### devant le conseil confédéral de la CSN **NORBERT RODRIGUE DÉNONCE LE RÔLE DE LA FTQ DANS LES NÉGOCIATIONS DU SOUTIEN SCOLAIRE ET DE CÉGEP**

« Il nous faudra revoir les bases sur lesquelles pourra être encore possible toute démarche d'unité avec la FTQ », a déclaré vendredi soir le président Norbert Rodrigue, au cours d'une attaque virulente à l'endroit du rôle joué par les dirigeants de cette centrale dans les négociations des employés de soutien scolaire et cégeps. « L'unité syndicale n'a de sens que dans la mesure où elle sert à renforcer les travailleurs; jamais la CSN ne consentira au nom d'une unité factice, à diminuer la force des travailleurs » ajoutait-il.

# L'agenda du mouvement

## février

- 19 Conseil central de Saint-Jean comité régional de la condition féminine
- 19-20 CIF réunion du comité inter-fédérations
- 20-21 FESP bureau fédéral
- 22-23 FNSBB bureau fédéral à Trois-Rivières
- 22-23-24 FESP conseil fédéral
- 22-23-24 SECSN assemblée générale à Québec
- 25-26-27 éducation formation pour les trésoriers des conseils centraux

## mars

- 2 fédération du commerce mini-congrès pour Saint-Hyacinthe
- 6-7-8 Métallurgie bureau fédéral à Longueuil
- 6-7-8 Conseil central Saint-Jean congrès annuel du conseil central, congrès sous le thème *La CSN dans la région*
- 7 journée internationale des femmes manifestation à Montréal
- 8 journée internationale des femmes manifestation à Québec et fête à Montréal et à Québec
- 9 fédération du commerce mini-congrès pour Québec
- 10-11-12 éducation formation pour les responsables de l'information des conseils centraux et des fédérations
- 24-25-26 éducation formation pour les responsables de l'information des conseils centraux et des fédérations

### Sessions de formation en organisation

## février

- 25-26 comité de la condition féminine CSN

## mars

- 6-7-8 conseil central de Sorel

## avril

- 11-12 conseil central de l'Outaouais (Mont-Laurier)

### exposition de photographies

11 février—15 mars au mouvement Action-chômage, 1015 rue Sainte-Catherine est : Les marcheurs de la crise.

Norbert Rodrigue s'exprimait ainsi devant le conseil confédéral de la CSN, réuni à Québec durant la semaine, alors que se continuait la grève dans le secteur CSN du soutien scolaire et de cégep et que les négociations arrivaient à leur point culminant. Il s'exprimait ainsi parce que le soutien scolaire et cégep CSN, dans ces négociations, a à faire face à la fois aux négociateurs gouvernementaux ainsi qu'au soutien scolaire FTQ, dont le comité de négociation a accepté les offres patronales il y a trois mois déjà. La CSN, quant à elle, refuse le « pattern » FTQ sur plusieurs points et n'accepte pas que la FTQ mette en quelque sorte son véto sur d'éventuels gains du soutien CSN. Sur ce sujet, le président Rodrigue a d'ailleurs ajouté :

*« J'affirme qu'un syndicat qui se préoccupe maladivement de son pattern devient en même temps non seulement l'instrument mais aussi la victime de la stratégie patronale. Ils en sont les victimes parce qu'ils empêchent alors leurs propres membres de progresser. Les grands perdants d'un tel comportement sont les travailleurs puisque les patrons utilisent le pattern comme un obstacle supplémentaire à la négociation. »*

Puis il a conclu sur les revendications du syndicat CSN :

*« Les vrais problèmes des employés de soutien, ce sont ceux reliés à leur tâche, c'est la sécurité de l'emploi, c'est l'amélioration des mécanismes de grief et d'arbitrage et c'est la garantie que la prochaine convention maintiendra au moins leurs droits acquis. C'est sur ces questions que portent tous les efforts de la CSN actuellement et c'est à ces problèmes que nous, nous continuerons à nous attaquer... »*

□ □ □

### Québec, le 13 février 1980 — LE PRÉSIDENT DE LA CSN EN APPELLE À LA COUR SUPÉRIEURE

— Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, a déposé, à Québec, un bref d'évocation à la Cour Supérieure pour faire trancher par ce tribunal la question de juridiction en ce qui a trait aux poursuites intentées contre lui en vertu de la loi spéciale 62 adoptée l'automne dernier lors des négociations dans les secteurs public et parapublic. Le 6 février, le juge Jean Drouin, de la Cour des Sessions de la Paix, rendait jugement à l'effet que ce tribunal avait toute juridiction pour entendre cette cause : le président de la CSN soutient, pour sa part, que cette poursuite devrait plutôt être entendue par un juge du tribunal du travail.

**DÉBRAYAGE AU GAZ MÉTROPOLITAIN** — Les 500 employés d'entretien du Gaz Métropolitain ont débrayé le 19 février pour appuyer leurs revendications dans les négociations. La police est intervenue sur les lignes de piquetage pour laisser passer les cadres pénétrant à l'intérieur de l'usine.

Québec, le 18 février 1980 — **LES TRAVAILLEURS DE VAILLANCOURT OCCUPENT LEUR USINE ET REPRENENT LA PRODUCTION** — « Nos emplois sont à nous, l'usine nous appartient. » C'est ainsi que les travailleurs et travailleuses de la Boulangerie Vaillancourt, à Québec, ont annoncé qu'ils reprenaient à leur compte la production dans leur usine qu'ils occupent depuis près d'une semaine. Les travailleurs ont posé ce geste parce que le propriétaire, Samson, était en train de démanteler l'usine. Quant à eux, en reprenant la production, ils vont tenter de rebâtir, de vérifier concrètement les possibilités de remettre l'usine en marche. Déjà plusieurs fois, cependant, les travailleurs ont demandé de l'aide et essuyé des refus de la part du gouvernement du Québec qui a pourtant grassement aidé le groupe Samson, propriétaire de l'usine et responsable de la fermeture de l'usine.

□ □ □

Trois-Rivières, le 18 février — **ARRÊT DE TRAVAIL DE 24 HEURES À LA REYNOLDS DU CAP DE LA MADELEINE** — Suite à un mandat de l'assemblée générale, les 900 travailleurs et travailleuses de la Reynolds, du Cap-de-la-Madeleine, ont tenu une journée d'étude vendredi, le 15 février. Cette grève de 24 heures visait à exprimer le mécontentement profond des travailleurs suite aux neufs premières séances de négociation. À ce jour, la Reynolds n'a accédé à aucune des demandes des travailleurs et a plutôt demandé la conciliation. Une lutte d'une ampleur sans précédent se dessine donc rapidement et l'appui de tous sera bientôt nécessaire. Ces travailleurs et travailleuses, nouvellement affiliés à la CSN, ont des revendications importantes, compte-tenu de l'incroyable recul qu'ils ont subi depuis 1973. Le salaire de base à la Reynolds de Baie Comeau est en effet de \$ 9.11 alors qu'au Cap il est de \$ 5.80 pour les hommes et de \$ 4.76 pour les femmes. Au Cap-de-la-Madeleine, on demande donc la parité avec Baie Comeau et l'élimination de la discrimination sexuelle.

□ □ □

Montréal, le 14 février 1980 — **GRÈVE DES 1400 PROFESSIONNELS DES AFFAIRES SOCIALES** — Les 1400 professionnels salariés, affiliés à la fédération des professionnels salariés et cadres du Québec (FPSCQ) de la CSN, ont débrayé jeudi le 14 février. Cette grève affecte différents centres hospitaliers, centres d'accueil et centres de services sociaux de l'Outaouais et de Québec, de même que le service de réadaptation de Québec. La décision de déclencher un arrêt de travail tient au fait qu'après 13 mois de négociation, la partie patronale maintient son refus d'entamer des négociations sur la base des droits déjà reconnus aux professionnels par la précédente convention. D'autre part, sur des sujets comme la sécurité d'emploi, les horaires de travail, le perfectionnement et la notion de poste, aucun indice ne laisse croire que les demandes syndicales seront prises en considération. Au contraire, les offres actuelles du comité patronal de négociation des affaires sociales visent clairement à durcir les conditions de travail. Or, les professionnels salariés de la CSN estiment qu'ils ont fait les frais au cours des dernières années des politiques de redressement budgétaires, décidées par le gouvernement et appliquées par ses partenaires, les employeurs locaux. Par le biais de la négociation actuellement en cours, les professionnels veulent mettre un frein à la détérioration de leurs conditions de travail, consécutive aux restrictions budgétaires.

**OCCUPATION DES BUREAUX DES DÉPUTÉS** — Dans le cadre des conflits du soutien scolaire et collégial, mercredi, le 13 février, 16 bureaux de députés gouvernementaux ont été occupés dans plusieurs régions du Québec et les grévistes ont réussi à obtenir l'appui de plusieurs d'entre eux.

★ ★ ★

à l'organisation

## L'oxygène du mouvement

• **SOS à la CSN** — Les 45 employés de Superior Office Supply viennent de voir leur syndicat CSN accrédité. La demande avait été déposée en juillet dernier. Ce sont des préposés à l'entrepôt et au magasin adjacent.

• **Montréal City League** — Les 21 employés de cette compagnie viennent de rejoindre le syndicat des moniteurs en conduite automobile (CSN), syndicat regroupant en sept sections une centaine de professeurs de conduite automobile.

• **Johnny Côté** — Les 15 employés de cette épicerie de Baie Saint-Paul viennent également d'adhérer à la CSN.

• **Requêtes en accréditation** — pour les 20 travailleurs de la Cimenterie Beton Carrières Roberval, pour les huit employé-e-s de la Caisse populaire de Saint-Esprit de Valleyfield et pour les quatre de la Caisse populaire de Saint-Antoine-Abbé.

★ ★ ★

**LES 150 EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE HULL RESTENT À LA CSN** — Maraude par l'Union des employés de services, local 298 (FTQ), le syndicat des employés municipaux de la ville de Hull (CSN) a conservé son accréditation puisque le 298 n'a pu prouver son caractère représentatif.

★ ★ ★

au 11 février 1980

**108 GRÈVES À LA CSN** — À cette date, il y avait plus de 13 361 grévistes à la CSN, ce grand nombre étant évidemment dû à la grève des employés de soutien scolaire et collégial (près de 12 000 syndiqué-e-s). Nous ne pouvons évidemment publier une telle liste : tout nouvelles csn y passerait.

★ ★ ★

Vendredi le 15 février — **COMPORTEMENT IGNOBLE DU 298 À HULL** — Le Conseil confédéral a adopté une résolution présentée par le président du Conseil central de l'Outaouais, Pierre Bordeleau, dénonçant le comportement du local 298 qui recrute des membres à Hull au moment où des travailleurs sont en mise-à-pied. À cet endroit, en effet, 70 concierges embauchés à la commission scolaire par le biais d'un sous-contrat ont perdu leur emploi lorsqu'ils se sont syndiqués et que, après une grève, ils ont conclu une convention collective. Leur employeur sous-contractant n'ayant pas rempli ses obligations à cause de la grève, la commission scolaire a résilié son contrat et lancé un nouvel appel d'offres. C'est une entreprise où les travailleurs ne sont pas syndiqués et donc payés au salaire minimum, les Services ménager Roy, qui ont obtenu le contrat. Pour compléter le tableau, il faut ajouter que l'embauche de travailleurs pour les Services ménagers Roy se fait dans les bureaux du local 298 de l'Union internationale des employés de service, affiliée à la FTQ.

□ □ □

Québec, le 18 février 1980 — **LES SYNDIQUÉS DE L'AUBERGE DES GOUVERNEURS DE SAINTE-FOY ACCEPTENT LE RAPPORT DE MÉDIATION** — C'est à plus de 90 % que les 130 travailleurs et travailleuses de l'Auberge des Gouverneurs, de Sainte-Foy, ont accepté le rapport du médiateur Marcel Béliveau, rapport qui leur accorde, sur deux ans, une augmentation de 32 %, faisant passer, par exemple, le salaire des femmes de chambre de \$ 3.47 à \$ 5.50 l'heure. Ils obtiennent de plus un forfaitaire allant de \$ 1200 à \$ 1800 ainsi qu'une indexation forfaitaire de \$ 625 en moyenne pour les travailleurs et travailleuses ayant travaillé plus de 2000 heures. Autres gains : un congé de maternité sans solde, 12 congés fériés, six jours de maladie, des vacances annuelles allant jusqu'à 5 semaines et 11 % du salaire après 12 ans à l'emploi de l'Auberge.

□ □ □

Québec, le 12 février 1980 — **LE SYNDICAT DU CENTRE HOSPITALIER ROBERT-GIFFARD DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ADMINISTRATION DU CENTRE** — En juillet dernier, les syndiqué-e-s du Centre hospitalier Robert-Giffard avaient dénoncé la situation intolérable dans les cuisines du centre : viande avariée, équipement insuffisant et dépenses inconsidérées. Le syndicat, cependant, ayant constaté l'absence de désir de la part de l'administration de régler ces problèmes, demande maintenant au ministère des Affaires sociales une enquête publique sur l'administration du Centre. Le syndicat demande également au ministère de l'Agriculture de faire respecter ses normes. Les bénéficiaires et le personnel ont le droit d'être nourris de façon convenable.

□ □ □

**DEMANDE D'APPUI** — Les syndicats des travailleurs des Autobus Saint-Eustache (CSN) et des employés de Transport Blainville (CSN) demandent à tous les groupes CSN de ne plus louer les autobus des compagnies propriété de Jean-Paul Larose car celui-ci profite de la CSN pour créer de la zizanie au sein des membres des syndicats CSN. Ces compagnies sont : Les Autobus Transport Blainville, Les Autobus Saint-Eustache, Les Autobus Val Nord, Location Trans Nord, Autocars Rive-Sud, Les Autobus Trans-Nord et Excursions Larose.

**COLLOQUE SUR LES CONDITIONS MINIMALES DE TRAVAIL**

— Les 14 et 15 avril prochain aura lieu à l'université Laval, de Québec, un colloque organisé par le département des relations industrielles de cette université et qui portera sur les conditions minimales de travail, « un choix politique? » Marcel Pépin participera au débat.

**LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES** — Dans le cadre des États généraux II, une semaine d'action a été organisée sur les conditions de travail des femmes. Comme les hommes, les femmes subissent de mauvaises conditions de travail : bruit, produits toxiques, accidents..., mais en plus elles sont victimes de conditions spécifiques à cause de leur concentration dans des secteurs particuliers, de leur rôle familial qui leur impose une double journée de travail et de leur oppression économique et sociale. Tout cela a des conséquences sur la santé des femmes. Un dépliant a donc été imprimé sur ces conditions et des assemblées se tiendront sur différents lieux de travail.